



Ajournement naturalisation

Par Abdoul

Bonjour à toutes et à tous et meilleurs v?ux.

je suis réfugié statutaire, détenteur d'un diplôme bac+5 obtenu en France, haut fonctionnaire dans mon pays d'origine. je suis arrivée dans le cantal en février 2017 et j'ai obtenu la reconnaissance de mon statut de réfugié en juillet de la même année. depuis ce temps j'ai déposé plus de 180 demandes d'emploi mais toujours négatif soit je reçois comme réponse vous êtes surdiplômé soit un silence sans suite. il a fallu qu'un journal de la place parle de mon parcours et ma volonté de chercher du travail même au smig que le conseil départemental m'a recruté en remplacement pour 4 mois et 15 jours.j'ai introduit ma demande de nationalité en juin 2019; entretien à la préfecture de clermont Ferrand en juillet 2020; puis ajournement en octobre 2020 pour insertion professionnelle et ressources non stables; j'ai fait le RAPO qui est négatif et j'ai saisi le tribunal de Nantes le 15/08/2021.je vous rappelle que j'ai pu décrocher un CDI le 01/11/2021 comme surveillant de nuit. depuis lors silence radio du coté du TA que mon dossier est en cours d'instruction et même le délai d'ajournement de 2 ans est passé mais du coté du tribunal ça fait 17 mois que j'attends une convocation ma question est de savoir est ce que j'aurais une chance d'être naturalisé d'autant plus j'ai un CDI à temps en regardant certains candidats réfugiés comme moi, ils maitrisent mal la langue française et n'ont pas d'autres ressources que les aides de l'État mais ils sont naturalisés c'est vraiment injuste ce 2 poids 2 mesures.

quel est le délai pour que le tribunal administratif réponde car chaque jour je regarde sur le site sagace toujours dossier en cours d'instruction; je ne pouvais ni refaire une demande et le temps passe et mes enfants prennent de l'age; j'ai déjà.

sacrifié 2 et me restent 2 autres mineurs.
aimable réponse
cordialement

Par ESP

Bonjour,
Vu votre parcours, je pense que maintenant, il faut vous faire assister par un avocat.

Par ADOUD_8367

Bonjour

suite à mon message du09/01/2023 auquel vous m'aviez conseillé de prendre un avocat, effectivement j'ai un avocat mais qui trop procédural c'est à dire qu'il attend la convocation qui doit parvenir du tribunal administratif, hors mon souci c'est que le tribunal a trop duré et l'objet de mon ajournement c'est des ressources insuffisantes et non stables mais depuis 15 mois je suis en cdi avec un salaire au dessus du smig et que depuis le 15/08/2021 mon dossier est en cours d'instruction.d'habitude le TA de Nantes met combien du temps pour statuer et en plus dans le forum certains retours d'expérience montrent que parfois le ministère revient sur sa décision souvent en ces termes" j'envisage de donner une suite favorable à votre dossier" alors je suis bloqué depuis le 20 octobre 2022 date de la fin de mon ajournement et dont je ne pourrais pas refaire une autre demande de naturalisation.

aimable réponse.
ABDOUL